

RENCONTRES DE L'ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

Rapports de subordination au travail
Constructions, pratiques et conflits de hiérarchie et de pouvoir

Le 7 décembre 2019 ⇒ **Atelier reporté au samedi 29 février 2020**

Salle Marc Bloch (17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris)

de 9h30 à 12h30

Coordinatrice : Cordula BAUER

Introduction de Cordula BAUER

Lucie MOURIER, *L'exploitation de la dôréa d'Apollonios à Philadelphie par l'intendant Zénon : contrats, serments et conflits du travail au III^e siècle av. J.-C.*

Les lettres, mémoires et contrats appartenant aux papyrus de Zénon permettent d'étudier les relations entretenues entre Zénon, gestionnaire du domaine agricole d'Apollonios, et la main d'œuvre employée pour l'exploiter. Zénon dirige les salariés permanents, surtout des paysans. Cependant, compte tenu du nombre et de la diversité des activités (cultures céréalières, vignobles, élevage, irrigation etc.), il a aussi recours à des travailleurs saisonniers et journaliers, et délègue certaines tâches à des sous-traitants. Les archives de la *dôréa* permettent d'entrevoir les relations et les rapports de hiérarchie existant entre des groupes d'artisans organisés, lesquels proposent de mettre leur savoir-faire au service de l'intendant pour accomplir une tâche fixée par contrat. Dans le cadre du travail libre, il s'agit de s'intéresser à la forme des contrats, à leurs clauses, tant aux engagements de chacune des parties qu'aux sanctions prévues en cas de leur non-respect. Les pétitions illustrent les rapports orageux entre l'employeur, Zénon, et les salariés qui lui sont subordonnés. Les plaintes contre les retards de salaire sont fréquentes. Des conflits éclatent avec les paysans qui s'organisent pour faire sécession.

Cordula BAUER, *Subordination et résistance. Les artisans et serviteurs de la cour de Munich face à la « réformation » des salaires dans les années 1690*

L'engagement militaire de l'Électeur de Bavière, le déplacement de sa résidence à Bruxelles en 1692 ainsi que l'agrandissement de la cour provoquent une situation financière de plus en plus tendue dans les années 1690. L'Électeur décide alors d'entamer une « réformation » de la cour qui touche tout particulièrement les salaires des couches inférieures à la cour, les

artisans et les serviteurs. Ces derniers se voient ainsi privés de leurs rémunérations (extraordinaires) et de leurs privilèges. Les suppliques envoyées à l'Électeur en 1699 et 1700 témoignent d'une mobilisation active des serviteurs qui réclamaient et défendaient leurs salaires et cherchaient à s'opposer à une « réformation » imposée d'en haut. L'étude de cette réforme et de l'interaction conflictuelle qu'elle déclencha permet d'appréhender, d'une manière concrète, la (re)négociation des rapports de subordination au travail, en tenant compte de la position active des serviteurs dans cette communication de pouvoir.

Mathieu HARSCH, *Les artisans sottoposti de l'Art de la Laine florentin au XIV^e siècle*

L'Art de la Laine était le principal secteur d'activité économique et le principal employeur de Florence au XIV^e siècle. Son système d'organisation de la production générait une pluralité de rapports de travail (entre les artisans et leur personnel salarié, entre les drapiers et les travailleurs à domicile, etc.), dont le plus difficile à définir est celui établi entre les marchands drapiers qui coordonnaient le cycle de production (les *lanaioli*) et les différents artisans qui intervenaient au cours du procédé de fabrication (teinturiers, foulons, tireurs de draps, laineurs, apprêteurs, etc.). Certains historiens considéraient ces derniers comme de petits entrepreneurs indépendants, quand d'autres les assimilaient à de simples salariés à la tâche, dont la seule particularité était de ne pas dépendre d'un seul patron mais de tous les *lanaioli* de la corporation. Cette communication, à travers une relecture des archives de l'Art de la Laine et à l'aune des conflits du travail qui caractérisent l'histoire de Florence au XIV^e siècle, cherchera à préciser la nature et les évolutions du rapport économique si particulier établi entre les *lanaioli* florentins et les artisans *sottoposti* à qui ils donnaient du travail.

Juliette MILLERON, *De la République à l'Empire : les ouvrières de l'imprimerie, des subordonnées comme les autres ?*

En 1794-1795, la Révolution française donne naissance au modèle institutionnel inédit de l'imprimerie nationale. Contrôlée, financée et organisée par l'État, cette imprimerie hors-norme emploie rapidement près de trois-cent ouvriers à son service. Par l'importance numérique de sa main-d'œuvre, comme par l'organisation et les structures de travail qu'elle met en place, l'institution s'éloigne du modèle artisanal de l'atelier typographique pour prendre davantage la forme d'une « grande manufacture nationale », consacrée exclusivement aux travaux urgents et sensibles commandés par le gouvernement : les impressions courantes des administrations et ministères et, plus encore, l'impression de la Loi. Environ un cinquième du personnel de l'imprimerie est constitué de femmes ouvrières salariées qui exercent différentes fonctions dans les ateliers de fonderie et de plûre de l'institution. Mêlées aux hommes ouvriers, elles partagent les mêmes espaces de travail et sont soumises à la même hiérarchie et aux mêmes règlements. Les femmes de l'imprimerie nationale sont-elles alors des subordonnées comme les autres ?

Travailler sur la rupture politique que constitue le passage de la République à l'Empire permet d'apporter quelques éléments de réponse. Il s'agit ainsi de montrer que la « chape de plomb » qui s'abat sur les femmes sous l'Empire, fixant, jusque dans le droit, des hiérarchies sociales mais aussi sexuelles, a aussi impacté le rôle et le statut des femmes dans le monde du travail.

Théo MILLOT, De la soumission à l'insubordination : les relations entre prostituées et proxénètes des entreprises de marchandisation des corps dans la France réglementée du début du XX^e siècle

Associer prostitution et travail ne consiste pas à banaliser une activité singulière par les déséquilibres de genre qu'elle véhicule et engendre, et encore moins à légitimer les violences corporelles et psychologiques associées. Il s'agit d'abord de comprendre les mécanismes socio-économiques d'une activité rémunératrice tant pour les individus prostitués que pour ceux qui favorisent leur prostitution : les proxénètes. Le début du XX^e siècle français, réglementariste, assiste à la criminalisation du proxénétisme dans un contexte global de victimisation des prostituées en raison du « fléau » de la « traite des blanches ». En amont des débats politiques, il convient ici d'examiner les sociabilités qui lient les proxénètes aux prostituées, ainsi que les formes de subordination, voire de soumission, qui en découlent. Le rôle du proxénète dans le recrutement, la mobilité de la prostituée et la recherche de débouchés commerciaux lui offre un pouvoir d'influence aux allures d'emprise. Pourtant, l'intimité de ce couple, évoquée par les sources policières et judiciaires, insiste finalement sur la capacité d'action et de réaction des « ouvrières de Vénus ».

Conclusion de Philippe MINARD, Professeur à l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et directeur d'études à l'EHESS